

Appel à candidature - Direction de l'IHEAL (date-limite de candidature : jeudi 25 mai 2019)

Lors du Conseil de Gestion du jeudi 24 janvier 2019, M. Olivier Compagnon, élu directeur de l'IHEAL le 27 mai 2015, a annoncé qu'il souhaitait renoncer à cette fonction un an avant la fin de son mandat prévue le 26 mai 2020. Sa démission prendra effet le jeudi 13 juin 2019 au soir, date à laquelle le Conseil de Gestion de l'IHEAL sera amené à élire un nouveau directeur ou une nouvelle directrice.

Le poste de directeur/directrice de l'IHEAL est donc à pourvoir à compter du 14 juin 2019. Ce poste ne fait pas l'objet d'une rémunération, mais les enseignants-chercheurs de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 qui l'occupent bénéficient d'une décharge des deux-tiers de leur service statutaire et d'une prime d'environ 200 euros par mois dont le montant a été déterminé par le Conseil d'Administration de l'université. Le directeur / la directrice est élu.e pour un mandat de cinq ans par le Conseil de Gestion de l'IHEAL et choisi.e parmi les membres ayant vocation à enseigner à l'Institut.

Article 10 des statuts de l'IHEAL

L'IHEAL est dirigé par un Directeur, assisté d'un Comité de direction et d'un Conseil d'orientation stratégique consultatifs. Le Directeur est élu par le Conseil de gestion, après avoir présenté un projet de direction, à la majorité absolue de ses membres en exercice aux deux premiers tours de scrutin ou, à défaut, à la majorité relative au troisième tour. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois. Il est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner à l'Institut. S'il n'est pas lui-même membre du Conseil de gestion, il assiste avec voix consultative à ses réunions. Le Comité de direction consultatif est proposé par le Directeur à l'approbation du Conseil de gestion. Les membres de ce Comité sont choisis parmi les enseignants-chercheurs, les chercheurs, les étudiants, les personnels IATOS travaillant à l'Institut. Ses réunions font l'objet d'un compte rendu transmis au Président du Conseil de gestion. Le Conseil d'orientation stratégique consultatif est proposé par le Directeur à l'approbation du Conseil de gestion. Il a pour vocation d'identifier les axes de développement de l'IHEAL et de contribuer à son rayonnement extérieur. Il est composé de personnalités issues des sphères académique et institutionnelle (grandes administrations, chercheurs, secteurs associatifs et culturels), ainsi que du monde de l'entreprise. Les personnalités extérieures, membres du Conseil de gestion, en sont membres de droit. Ses séances font l'objet d'un compte rendu et d'un rapport devant le Conseil de Gestion. En cas de démission ou empêchement définitif du Directeur, il est procédé à une nouvelle élection.

Les candidat.e.s doivent envoyer pour le **jeudi 25 mai 2019** au plus tard leur acte de candidature, accompagné d'un CV et d'un projet de direction, à l'attention de M. Stéphane Witkowski, président du Conseil de Gestion de l'IHEAL, à l'adresse suivante : iheal@sorbonne-nouvelle.fr